novembre 2019

A-Safe

Accueil / BBI / Produits / protection des bâtiments

La Topple Barrier

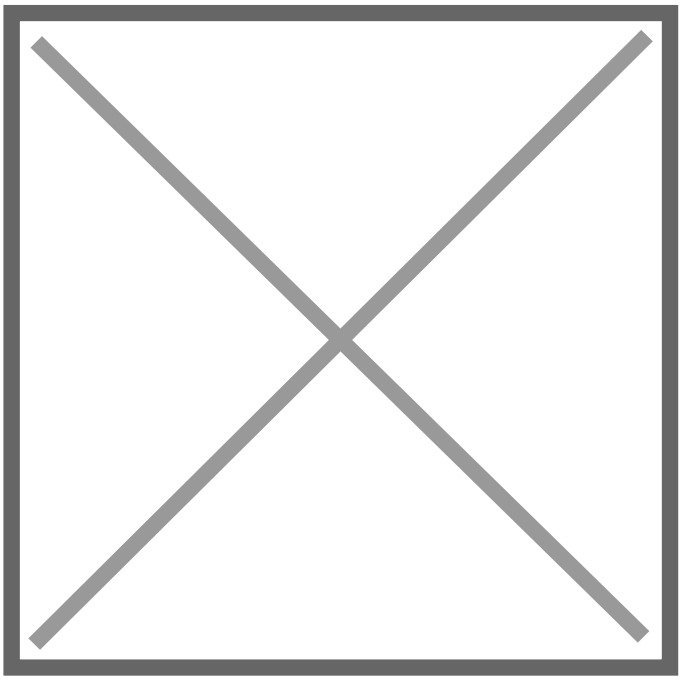

La société A-Safe, installée depuis janvier 2018 à Marne la Vallée, poursuit sa politique d'innovation pour franchir la barre des 10 millions d'euros de chiffre d'affaires. Elle vient ainsi dernièrement de proposer au marché la Topple Barrier, un équipement qui vise à protéger les passages piétons des chutes d'éléments stockés en hauteur.

Fabriquée en Memaplex, matériau à mémoire de forme qui absorbe et diffuse l'énergie de l'impact avant de retrouver sa forme initiale, cette barrière haute est conçue pour plier et se reformer après un incident ou le renversement d'une palette. Elle est disponible dans des hauteurs allant de 2,2 à 4 m avec une conception modulaire qui permet d'adapter cette hauteur en fonction de l'évolution des besoins par l'ajout de modules de rails de 1 m.

Deux versions sont disponibles, la première capable de résister à une charge ponctuelle de 400 kg et à une charge horizontale répartie d'une tonne, et une seconde dite « poids lourd » qui supporte un impact de véhicule jusqu'à 28 950 joules, soit par exemple le choc d'un chariot de 6 tonnes à la vitesse de 8 km/h. Une protection anti-fourche est incluse en standard dans toutes les configurations.

Les éléments de la Topple Barrier sont teintés dans la masse en jaune ou en noir, couleur stabilisées contre les rayons UV. Ils résistent également à la corrosion, à l'eau et aux produits chimiques pour une durabilité et une facilité d'entretien maximales.